



### ARTICLE 1 - OBJET

Le présent règlement a pour but de définir les règles de de l'activité et de sécurité à respecter dans le cadre de la course d'orientation. Toute personne participant à une partie accepte sans réserve les dispositions suivantes.

### ARTICLE 2 - ACCÈS À L'ACTIVITÉ

L'inscription s'effectue directement à l'accueil du ValJoly, qui constitue également le point de départ de l'activité.

Les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site internet et aux différents points d'accueil. L'activité est accessible à tous, sous réserve des conditions suivantes :

- Les enfants de moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- Le port de chaussures adaptées à la marche est fortement recommandé.

### ARTICLE 3 - PARCOURS ET TARIFS

Trois niveaux de parcours sont proposés :

- **Parcours facile** (environ 30 min) : 4,80 €
- **Parcours intermédiaire** (environ 1h) : 7,20 € (inclut le parcours facile)
- **Parcours difficile** (environ 2h) : 9,80 € (inclut les parcours facile et intermédiaire)

Moyens de paiement acceptés : espèces, carte bancaire, ANCV, ANCV Connect, Coupons Sport ANCV et ValJoly Avantages.

Une pièce d'identité sera demandée en caution lors de la remise du matériel. Elle sera restituée au retour, sous réserve du bon état du matériel.

### ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

Munis d'une carte, les participants partent à la recherche de balises réparties sur le parcours.

Chaque balise permet de découvrir une lettre. L'objectif est de reconstituer un mot correspondant au niveau choisi.

- Une carte et un carnet de notes sont remis par groupe.
- Il n'y a pas de limite de temps imposée : chacun évolue à son rythme, mais le matériel doit impérativement être restitué avant la fermeture de l'accueil le jour même.

Si vous êtes perdus ou en difficulté, veuillez prévenir l'accueil du ValJoly.

### ARTICLE 5 - COMPORTEMENT ET RESPECT DES LIEUX

Il est strictement interdit de :

- Manipuler ou déplacer les balises
- Dégrader le matériel ou l'environnement

Les participants s'engagent à :

- Respecter le matériel mis à disposition et le restituer en bon état
- Signaler toute anomalie ou balise défectueuse
- Respecter les autres usagers ainsi que le personnel
- Être vigilants face aux éventuels obstacles naturels

Tout comportement inapproprié, dangereux ou irrespectueux pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'activité et/ou de la station, sans remboursement.

### ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ

Les participants évoluent sous leur propre responsabilité.

Le ValJoly ne pourra être tenu responsable en cas de :

- Non-respect des consignes de sécurité
- Perte ou vol d'effets personnels
- Accidents liés à une imprudence ou à une utilisation inadaptée du matériel.

